



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-160

Ottawa, le 3 juin 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	184	le 29 avril 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	185	le 1 <sup>er</sup> mai 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	186	le 1 <sup>er</sup> mai 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	299 (Aliant Telecom)	le 24 avril 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	300 (Aliant Telecom)	le 24 avril 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	301 (Aliant Telecom)	le 29 avril 2008
Bell Canada	7127	le 29 avril 2008
Bell Canada	7128	le 1 <sup>er</sup> mai 2008
Saskatchewan Telecommunications	167	le 24 avril 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*